Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le mardi 23 septembre 2025 à 17h30, sous la présidence de monsieur Mathieu Traversy, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Bertrand Lefebvre, Eugène Jolicoeur, Robert Morin, Marc-André Michaud, Benoit Ladouceur et Carl Miguel Maldonado et mesdames Marie-Eve Couturier, Nathalie Lepage, Vicky Mokas, Patricia Lebel et Anny Mailloux.

Sont également présents : monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable, monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique, touristique et immigration, madame Corinne Gendron, conseillère en développement touristique et madame Marie-Pier, directrice des communications et monsieur Éric Lefebvre, Contrôleur financier et ressources matérielles.

15 396-09-25 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Eugène Jolicoeur, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

15 397-09-25 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Carl Miguel Maldonado, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'ajout du point 56.1, conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil étant tous présents :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2025

4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 16 septembre 2025

5. Liste des comptes à payer au 31 août 2025 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

6. Liste des déboursés effectués en date du 31 août 2025 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi

8. Rapports de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP)

9. Rapport du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)

10. Rapport de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM)

DIRECTION GÉNÉRALE / GREFFE / FINANCES / RESSOURCES MATÉRIELLES / RESSOURCES HUMAINES

11. Amendement à la résolution numéro 15 043-10-24 - Projets priorisés issus du plan climat Terrebonne et Mascouche

12. Création d'un poste de Directeur.trice adjoint.e de l'aménagement, environnement et développement durable et adoption de la description de fonction

13. Création d'un poste de Directeur.trice du développement touristique et immigration et adoption de la description de fonction

14. Création d'un poste de Directeur.trice adjoint.e au développement économique, projets structurants et services aux entreprises et adoption de la description de fonction

15. Création d'un poste de Géomaticien.ne et responsable des données, adoption de la description de fonction et autorisation d'engagement

16. Nomination d'une employée de la MRC Les Moulins au poste de Directeur.trice du développement touristique et immigration

17. Nomination d'une employée de la MRC Les Moulins au poste de Directeur.trice adjoint.e au développement économique, projets structurants et services aux entreprises

18. Nomination d'un employé de la MRC Les Moulins au poste de Directeur.trice adjoint.e de l'aménagement, environnement et développement durable

19. Modification des titres de certains postes

20. Abolition des postes de Coordonnateur.trice de l'aménagement, environnement et développement durable, de Coordonnateur.trice InnoHub La Centrale et de Conseiller.ère en développement touristique

21. Reclassification du poste de Technicien.ne comptable et ressource matérielle

22. Mise à jour de l'organigramme de la MRC Les Moulins

23. Autorisations d'engagements d'un(e) employé(e) au poste permanent de Technicien.ienne comptable et ressource matérielle, d'un(e) employé(e) au poste permanent de Conseiller.ère services aux entreprises et d'un(e) employé(e) au poste temporaire de Conseiller.ère services aux entreprises

24. Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement en vue de l'adoption du Règlement amendant l'annexe 1 du règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de remplacer, à compter du 1er janvier 2025, les articles 1.2.70, 10.3.2 et 10.3.7 du texte du régime de retraite (annexe 1 du règlement numéro 134-6)

25. Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité régional pour la valorisation de l'éducation Persévérance scolaire et réussite éducative (CREVALE)

26. Amendement à la résolution numéro 15 368-08-25 relative à l'établissement des tarifs 2025-2026 pour les clients privés du dépôt à neiges usées

27. Autorisation de paiement - Indemnité provisionnelle additionnelle dans le cadre de l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426

COMMUNICATIONS :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

28. Projets structurants de la MRC Les Moulins – Modification de la politique et priorités 2025-2026

29. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'autoriser un financement FLI/FLS prévu au projet de résolution numéro CIC-2025-08-94 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

30. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'autoriser un financement FLI/FLS prévu au projet de résolution numéro CIC-2025-08-95 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

31. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'autoriser un financement FLI/FLS prévu au projet de résolution numéro CIC-2025-08-96 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

32. Autorisation de signature - Convention de subvention Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises 2025-2026

33. Préavis de l'entreprise Phoenix afin de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Phoenix

34. Autorisation de signature - Protocole d'entente MRC Les Moulins / Viagym pour l'année 2025-2026

35. Démission d'un membre du comité d'investissement commun (CIC)

36. Adoption du Plan en immigration 2025-2028 dans le cadre du Programme d'appui aux collectivité (PAC)

37. Autorisation de signature – Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil multiethnique et intégration des nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs (AMINATE) dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (MIFI) de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement

38. Autorisation de signature – Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement

39. Autorisation de signature – Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme La Nouvelle Société dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement

40. Autorisation de signature – Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme Communauté noire en région (CNR) dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement

41. Participation au programme « Accueillir en français » de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) – Dépôt d'un projet

42. Approbation du Guide du demandeur du Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM) pour 2025-2026 incluant les critères de sélection, adoption de la Grille du jury, approbation des éléments du Rapport de reddition de comptes FDT-TM et autorisation du lancement de l'appel de projets touristiques FDT-TM 2025-2026 et confirmation de l'enveloppe budgétaire totale relativement aux aides financières versées en 2026

43. Nomination du comité d'analyse (jury) des projets déposés dans le cadre de l'appel de projets touristiques (FDT-TM) 2025-2026

44. Nomination au Comité régional en tourisme gourmand du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

45. Autorisations de signatures – Trois (3) ententes relatives à l'Implantation d'une (1) borne d'information touristique numérique intelligente à Mascouche

46. Mandat – Étude de planification d'un réseau vélo structurant intra et extraterritorial

47. Jeux du Québec 2029 – Demande d'appui de la Ville de Terrebonne

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

10167

48. Demande de prolongation – Convention d'aide financière en lien avec la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* (PNAAT) 2023-2027

49. Autorisation de signature – Entente intermunicipale de fourniture de services professionnels concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (PADF) pour 2024-2027

50. Autorisation de signature - Entente de confidentialité – Projet en énergie renouvelable

51. Examen et approbation du Règlement numéro 1001-373 de la Ville de Terrebonne le règlement de zonage numéro 1101 afin d'introduire de nouvelles dispositions normatives relatives aux services de traiteur à domicile

52. Adoption du règlement de remplacement 97-33R-22R modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »

53. Adoption du règlement numéro 155 abrogeant les règlements numéros 85 et 85-1 ainsi que la résolution numéro 6081-02-07 et constituant un comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins

54. Autorisation de signature - Entente de règlement mettant fin au litige du dossier numéro SAI-M-328378-2311 du Tribunal administratif (039170-0015)

55. Autorisation de signature - Entente de règlement mettant fin au litige du dossier numéro SAI-M-330708-2402 du Tribunal administratif (039170-0017)

AUTRES POINTS

56. Autres sujets

56.1 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme touristique accéléré de Destination Canada - Projet d'étude de planification d'un réseau vélo structurant intra et extraterritorial

57. Période de questions

58. Clôture de la séance

ADOPTÉE

15 398-09-25 <u>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2025</u>

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2025 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

15 399-09-25 <u>Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 16 septembre 2025</u>

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 16 septembre 2025 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

15 400-09-25 Liste des comptes à payer au 31 août 2025 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au 31 août 2025 au montant de 1 587 620,61$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui délégant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Liste des comptes au 31 août 2025 »).*

ADOPTÉE

15 401-09-25 Liste des déboursés effectués au 31 août 2025 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE la liste des déboursés effectués (paiements émis) au 31 août 2025, au montant de 460 268,85$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui délégant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des déboursés au 31 août 2025* »).

ADOPTÉE

15 402-09-25 Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Septembre 2025* »).

ADOPTÉE

15 403-09-25 Rapports de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP)

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 27 août 2025 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre ;

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 15 septembre 2025 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 27 août 2025, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité développement tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 15 septembre 2025, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

15 404-09-25 Rapport du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 11 septembre 2025 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 11 septembre 2025, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 405-09-25 Rapport de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM)

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 11 septembre 2025 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 11 septembre 2025, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 406-09-25 Amendement à la résolution numéro 15 043-10-24 - Projets priorisés issus du plan climat Terrebonne et Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a adopté, en octobre 2024, la résolution numéro 15 043-10-24 autorisant le dépôt des projets priorisés issus des plans climat des villes de Terrebonne et de Mascouche dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale – Planification et mise en oeuvre de projets issus des plans climat ;

CONSIDÉRANT QUE le septième paragraphe de cette résolution indiquait, par erreur, que la MRC s'engageait à assumer tous les coûts non admissibles liés aux projets;

CONSIDÉRANT QUE cette responsabilité revient en réalité à chaque ville pour ses propres projets, conformément aux résolutions municipales respectives, soit la résolution 562-10-2024 de la Ville de Terrebonne et la résolution 250127-19 de la Ville de Mascouche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger cette erreur afin d'assurer la conformité administrative et financière de la résolution ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 15 043-10-24 soit amendée et qu'ainsi, son septième paragraphe soit remplacé par ce qui suit :

« QUE la Ville de Terrebonne, conformément à sa résolution 562-10-2024, assume la responsabilité de payer tous les coûts non admissibles liés à ses projets et que la Ville de Mascouche, conformément à sa résolution 250127-19, assume la responsabilité de payer tous les coûts non admissibles liés à ses projets. »

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'aux villes de Terrebonne et de Mascouche.

ADOPTÉE

15 407-09-25 Création d'un poste de Directeur.trice adjoint.e de l'aménagement, environnement et développement durable et adoption de la description de fonction

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de Directeur.trice adjoint.e de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de Directeur.trice adjoint.e de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 11, soit et est créé.

QUE la description de fonctions relative au poste de Directeur.trice adjoint.e de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable, laquelle est jointe à la présente résolution, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

15 408-09-25 Création d'un poste de Directeur.trice du développement touristique et immigration et adoption de la description de fonction

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de Directeur.trice du développement touristique et immigration et adoption de la description de fonction ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de Directeur.trice du développement touristique et immigration et adoption de la description de fonction dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 11, soit et est créé.

QUE la description de fonctions relative au poste de Directeur.trice du développement touristique et immigration, laquelle est jointe à la présente résolution, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

15 409-09-25 Création d'un poste de Directeur.trice adjoint.e au développement économique, projets structurants et services aux entreprises et adoption de la description de fonction

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de Directeur.trice adjoint.e du développement économique, projets structurants et services aux entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Eugène Jolicoeur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de Directeur.trice adjoint.e du développement économique, projets structurants et services aux entreprises dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 11, soit et est créé.

QUE la description de fonctions relative au poste de Directeur.trice adjoint.e du développement économique, projets structurants et services aux entreprises, laquelle est jointe à la présente résolution, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

15 410-09-25 Création d'un poste de Géomaticien.ne et responsable des données, adoption de la description de fonction et autorisation d'engagement

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de Géomaticien.ne et responsable des données ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'autoriser l'engagement d'un.e Géomaticien.ne et responsable des données, projets structurants et services aux entreprises;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de Géomaticien.ne et responsable des données dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8, soit et est créé.

QUE la description de fonctions relative au poste de Géomaticien.ne et responsable des données laquelle est jointe à la présente résolution, soit et est adoptée.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un.e Géomaticien.ne et responsable des données, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale et

une période de probation de six (6) mois continus sera requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* », tel que modifié par la résolution numéro 14 144-09-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

15 411-09-25 Nomination d'une employée de la MRC Les Moulins au poste de Directeur.trice du développement touristique et immigration

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 441-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé madame Corinne Gendron au poste Conseillère au développement touristique (classe 8) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 408-09-25, le conseil de la MRC a créé le poste de Directeur.trice du développement touristique et immigration ;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de nommer madame Corinne Gendron, à titre de Directrice du développement touristique et immigration ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme madame Corinne Gendron au poste de Directeur.trice du développement touristique et immigration, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, et ce, à compter du 23 septembre 2025. La rémunération est établie conformément à la classe 11 débutant à l'échelon 5. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* », tel que modifié par la résolution numéro 14 144-09-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

15 412-09-25 Nomination d'une employée de la MRC Les Moulins au poste de Directeur.trice adjoint.e au développement économique, projets structurants et services aux entreprises

CONSIDÉRANT QUE, par les résolutions numéros 13 221-04-21 et 13 461-08-21, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé madame Nathalie Arsenault au poste Conseillère en services aux entreprises - Volet Expansion dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ) (classe 8) ;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 14 323-02-23, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la prolongation du contrat de travail de madame Nathalie Arsenault occupant le poste temporaire de Conseillère en services aux entreprises - Volet Expansion dans le cadre de l'entente Accès entreprise Québec (AEQ), à raison de 34 heures par semaine, et ce, jusqu'au 31 mars 2025 inclusivement

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 14 971-08-24, le conseil de la MRC Les Moulins a créé un poste temporaire de Coordonnateur/trice InnoHub La Centrale;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 14 972-08-24, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé madame Nathalie Arsenault au poste temporaire de Coordonnateur/trice InnoHub La Centrale (classe 10), jusqu'au 27 août 2027 inclusivement ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 409-09-25, le conseil de la MRC a créé le poste de Directeur.trice adjoint.e au développement économique, projets structurants et services aux entreprises;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de nommer madame Nathalie Arsenault, à titre de Directeur.trice adjoint.e au développement économique, projets structurants et services aux entreprises, jusqu'au 27 août 2027

inclusivement ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Eugène Jolicoeur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Arsenault, soit nommée Directeur.trice adjoint.e au développement économique, projets structurants et services aux entreprises, à raison de 34 heures par semaine, à compter du 23 septembre 2025 et jusqu'au 27 août 2027 inclusivement. La rémunération sera établie à la classe 11, débutant à l'échelon 6. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* », tel que modifié par la résolution numéro 14 144-09-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un contrat de travail avec madame Nathalie Arsenault relativement au poste de Directeur.trice adjoint.e au développement économique, projets structurants et services aux entreprises, du 23 septembre 2025 et jusqu'au 27 août 2027 inclusivement.

ADOPTÉE

15 413-09-25 <u>Nomination d'un employé de la MRC Les Moulins au poste de Directeur.trice adjoint.e de l'aménagement, environnement et développement durable</u>

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 14 793-03-24, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé monsieur Olivier Lisso-Gougeon au poste de Coordonnateur en aménagement en environnement et en développement durable (classe 10) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 407-09-25, le conseil de la MRC a créé le poste de Directeur.trice adjoint.e de l'aménagement, environnement et développement durable ;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de nommer monsieur Olivier Lisso-Gougeon à titre de Directeur adjoint de l'aménagement, environnement et développement durable ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme monsieur Olivier Lisso-Gougeon au poste de Directeur adjoint de l'aménagement, environnement et développement durable, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, et ce, à compter du 23 septembre 2025. La rémunération est établie conformément à la classe 11 débutant à l'échelon 4. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* », tel que modifié par la résolution numéro 14 144-09-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

15 414-09-25 <u>Modification des titres de certains postes</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite moderniser sa structure organisationnelle afin d'assurer une meilleure répartition des responsabilités et de soutenir l'attraction et la rétention de personnel qualifié ;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu de modifier les titres de certains postes ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins officialise la modification des titres des postes suivants :

Agent·e de bureau et d'accueil touristique devient *Agent·e de bureau et responsable du bureau d'information touristique;*

Chargé·e de projet en immigration devient *Conseiller·ère à l'immigration;*

Directeur·trice au développement économique et touristique devient *Directeur·trice du développement économique, projets structurants et services aux entreprises;*

Conseiller·ère en démarrage d'entreprise devient *Conseiller·ère services aux entreprises;*

Conseiller·ère à la direction générale – amélioration continue et gestion de projet devient *Conseiller·ère stratégique à la direction générale;*

Conseiller.ère en services aux entreprises – Volet expansion devient *Conseiller.ère services aux entreprises;*

Conseiller.ère en services aux entreprises - Volet technologique devient *Conseiller.ère services aux entreprises;*

Conseiller.ère aux services aux entreprises devient *Conseiller.ère services aux entreprises;*

ADOPTÉE

15 415-09-25 <u>Abolition des postes de Coordonnateur.trice de l'aménagement, environnement et développement durable, de Coordonnateur.trice InnoHub La Centrale et de Conseiller.ère en développement touristique</u>

CONSIDÉRANT QUE par l'adoption des résolutions numéros 11 440-08-18, 14 697-12-23 et 14 971-08-24, le conseil de la MRC Les Moulins a créé les postes de Conseiller.ère en développement touristique, de Coordonnateur.trice de l'aménagement, environnement et développement durable et de Coordonnateur.trice InnoHub La Centrale;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'abolir les postes susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les postes de Conseiller.ère en développement touristique, de Coordonnateur.trice de l'aménagement, environnement et développement durable et de Coordonnateur.trice InnoHub La Centrale soit abolis à compter du 23 septembre 2025.

ADOPTÉE

15 416-09-25 <u>Reclassification du poste de Technicien.ne comptable et ressources matérielles</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 792-03-24, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le poste de Technicien.ienne comptable et ressource matérielle dont la rémunération a été établie conformément à la classe 7;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reclasser le poste susmentionné de la classe 7 à la classe 6 ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve la reclassification du poste de Technicien.ienne comptable et ressource matérielle et qu'ainsi, la rémunération en lien avec ce poste soit établie à la classe 6.

ADOPTÉE

15 417-09-25 Mise à jour de l'organigramme de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite moderniser sa structure organisationnelle afin d'assurer une meilleure répartition des responsabilités et de soutenir l'attraction et la rétention de personnel qualifié ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance du 23 septembre 2023, le conseil de la MRC Les Moulins a créé, aboli et modifié les titres de plusieurs postes, il y a lieu de mettre à jour l'organigramme de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'organigramme de la MRC Les Moulins joint à la présente résolution, soit et est adopté et qu'il remplace tout organigramme précédemment adopté.

ADOPTÉE

15 418-09-25 Autorisations d'engagements d'un(e) employé(e) au poste permanent de Technicien.ienne comptable et ressource matérielle, d'un(e) employé(e) au poste permanent de Conseiller.ère services aux entreprises et d'un(e) employé(e) au poste temporaire de Conseiller.ère services aux entreprises

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'autoriser l'engagement d'un(e) employé(e) au poste permanent de Technicien.ienne comptable et ressource matérielle, d'un(e) employé(e) au poste permanent de Conseiller.ère services aux entreprises et d'un(e) employé(e) au poste temporaire de Conseiller.ère services aux entreprises ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un(e) employé(e) au poste permanent de Technicien.ienne comptable et ressource matérielle, à raison de 34 heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 6 de la grille salariale et une période de probation de six (6) mois continus sera requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* », tel que modifié par la résolution numéro 14 144-09-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un(e) employé(e) au poste permanent de Conseiller.ère services aux entreprises, à raison de 34 heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale et

une période de probation de six (6) mois continus sera requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* », tel que modifié par la résolution numéro 14 144-09-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un(e) employé(e) au poste temporaire de Conseiller.ère services aux entreprises, à raison de 34 heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale et une période de probation de six (6) mois continus sera requise. Le document intitulé «*Conditions de travail et avantages sociaux*», tel que modifié par la résolution numéro 14 144-09-22, fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

15 419-09-25 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement numéro 134-6-2 en vue de l'adoption du Règlement amendant l'annexe 1 du règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de remplacer, à compter du 1er janvier 2025, les articles 1.2.70, 10.3.2 et 10.3.7 du texte du régime de retraite (annexe 1 du règlement numéro 134-6)

Madame Patricia Lebel donne avis de motion, dépose et présente un projet de règlement en vue de l'adoption du Règlement numéro 134-6-2 amendant le règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de remplacer, à compter du 1er janvier 2025, les articles 1.2.70, 10.3.2 et 10.3.7 du texte du régime de retraite (annexe 1 du règlement numéro 134-6). L'objet de ce règlement vise à déplafonner, dans les limites prévues aux lois fiscales, le salaire admissible au calcul de la rente.

15 420-09-25 Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Comité régional pour la valorisation de l'éducation Persévérance scolaire et réussite éducative (CREVALE)

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) a adopté une nouvelle version de ses règlements généraux, entraînant une refonte du processus d'adhésion et des secteurs d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE, pour conserver son statut de membre, la MRC Les Moulins doit désigner officiellement un(e) délégué(e) et transmettre une lettre de délégation au CREVALE au plus tard le 31 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir une représentation régionale active afin de participer aux décisions stratégiques en matière de réussite éducative ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins nomme officiellement monsieur Alexandre Bourdeau à titre de délégué(e) officiel(le) à l'assemblée générale du CREVALE pour l'année 2025.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins et qu'elle soit transmise au CREVALE conformément aux exigences établies.

ADOPTÉE

15 421-09-25 Amendement à la résolution numéro 15 368-08-25 relative à l'établissement des tarifs 2025-2026 pour les clients privés du dépôt à neiges usées

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 368-08-25, le conseil de la

MRC Les Moulins a établi les tarifs 2025-2026 pour les clients privés du dépôt à neiges usées et a autorisé le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, les ententes conclues avec les clients privés dans le cadre de cette tarification ;

CONSIDÉRANT QU.il y a lieu d'amender la résolution afin d'autoriser également la conseiller.ère à la gestion contractuelle et suivi des services externalisés à signer, pour et au nom de la MRC, les ententes conclues avec les clients privés dans le cadre de cette tarification ;

Il est proposé par monsieur Eugène Jolicoeur, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 15 368-08-25 soit amendée afin de remplacer le dernier paragraphe par le suivant :

QUE le directeur général et greffier-trésorier et/ou la conseiller.ère à la gestion contractuelle et suivi des services externalisés soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC, les ententes conclues avec les clients privés dans le cadre de cette tarification.

ADOPTÉE

15 422-09-25 <u>Autorisation de paiement - Indemnité provisionnelle additionnelle dans le cadre de l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 291-05-25, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le paiement d'une indemnité provisionnelle d'un montant de 2 696 000,00$ pour l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement d'une indemnité provisionnelle additionnelle dans le cadre de l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426, et ce, conditionnellement à la signature d'une demande de cession de certificat d'autorisation dans un délai de 3 jours ;

Il est proposé par monsieur Eugène Jolicoeur, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins autorise le paiement d'une indemnité provisionnelle additionnelle d'un montant de 1 200 000,00$ à Fradette, Comeau, Marsan, Ste-Marie, Renaud, Thibault Notaires en fidéicommis, sur présentation des mainlevées publiées, et conditionnellement à la signature d'une demande de cession de certificat d'autorisation dans un délai de 3 jours, le tout dans le cadre de l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426.

QUE le préfet et/ou le directeur général de la MRC Les Moulins soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, si requis.

ADOPTÉE

15 423-09-25 <u>Projets structurants de la MRC Les Moulins – Modification de la politique et priorités 2025-2026</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 364-08-25, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente de développement territorial 2025-2028 dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a conclu une entente dans le cadre du

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 : Développement territorial avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2025-2026 constitue une année de transition permettant à la MRC d'appliquer les anciennes règles pour ses dépenses internes, tout en exigeant que les projets financés respectent les nouvelles normes de l'entente 2025-2028 ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'entente, la MRC doit adopter ses priorités d'intervention et une politique de soutien pour être admissible au versement initial de 30 % des fonds ;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention 2025-2026 ont été définies par la MRC Les Moulins afin de soutenir des projets porteurs, durables et cohérents avec les enjeux territoriaux ;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, révisée le 23 septembre 2025, précise les clientèles admissibles, les types de projets, les modalités financières et les critères de sélection applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ces outils visent à encadrer de manière rigoureuse l'analyse et l'attribution des fonds durant la période transitoire;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte les priorités d'intervention 2025-2026 telles que présentées en annexe à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPS) révisée en date du 23 septembre 2025.

QUE les documents adoptés soient publiés sur le site Internet de la MRC conformément aux exigences ministérielles.

QUE les nouvelles modalités prévues soient appliquées, à compter du 23 septembre 2025 pour le traitement des projets déposés.

QUE copie de la présente résolution et des documents adoptés soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le système de suivi intégré du FRR.

ADOPTÉE

15 424-09-25 <u>Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'autoriser un financement FLI/FLS prévu au projet de résolution numéro CIC-2025-08-94 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt</u>

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20, 12 653-06-20, 14 051-06-22, 14 182-10-22, 14 575-09-23, 14 833-03-24 et 14 939-06-24, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé ou retiré les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commun FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 250 000,00$, autorisé par la résolution numéro CIC-2025-08-94 du comité d'investissement commun (CIC), pour

une entreprise d'équipements industriels spécialisée, exclusivement dédiée au marché de l'extrusion d'aluminium en Amérique du Nord ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 250 000,00$ autorisé par la résolution numéro CIC-2025-08-94 du comité d'investissement commun (CIC) pour une entreprise d'équipements industriels spécialisée, exclusivement dédié au marché de l'extrusion d'aluminium en Amérique du Nord.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir.

QUE le montant de 250 000,00$ soit prélevé à partir des fonds FLI à 60% et FLS à 40% et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2025-51 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

15 425-09-25 Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'autoriser un financement FLI/FLS prévu au projet de résolution numéro CIC-2025-08-95 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20, 12 653-06-20, 14 051-06-22, 14 182-10-22, 14 575-09-23, 14 833-03-24 et 14 939-06-24, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé ou retiré les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commun FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 100 000,00$, autorisé par la résolution numéro CIC-2025-08-95 du comité d'investissement commun (CIC), pour une entreprise de mécanique offrant des services mécaniques et la vente de pneus neufs ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 100 000,00$ autorisé par la résolution numéro CIC-2025-08-95 du comité d'investissement commun (CIC) pour une entreprise de mécanique offrant des services mécaniques et la vente de pneus neufs.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir.

QUE le montant de 100 000,00$ soit prélevé à partir des fonds FLI à 60% et FLS à 40% et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2025-52 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

15 426-09-25 Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'autoriser un financement FLI/FLS prévu au projet de résolution numéro CIC-2025-08-96 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19, 12 492-03-20, 12 653-06-20, 14 051-06-22, 14 182-10-22, 14

575-09-23, 14 833-03-24 et 14 939-06-24, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé ou retiré les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commun FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 190 000,00$, autorisé par la résolution numéro CIC-2025-08-96 du comité d'investissement commun (CIC), pour une entreprise de de solutions technologiques et informatiques pour les véhicules d'utilités publiques appelés véhicules d'urgence dans le domaine de sécurité (police), de l'incendie, la santé (ambulance) et autres véhicules de sécurité (ports et aéroports) ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 190 000,00$ autorisé par la résolution numéro CIC-2025-08-96 du comité d'investissement commun (CIC) pour une entreprise de solutions technologiques et informatiques pour les véhicules d'utilités publiques appelés véhicules d'urgence dans le domaine de sécurité (police), de l'incendie, la santé (ambulance) et autres véhicules de sécurité (ports et aéroports).

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir.

QUE le montant de 190 000,00$ soit prélevé à partir des fonds FLI à 79% et FLS à 21% et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2025-53 à cet effet, soit émis par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

15 427-09-25 <u>Autorisation de signature - Convention de subvention Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises 2025-2026</u>

CONSIDÉRANT QUE le Plan budgétaire de mars 2024 prévoit 22,6M $ pour le maintien des services visant à accompagner les entreprises dans leur croissance au sein des MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre délégué à l'Économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataire, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ces ressources seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu ;

CONSIDÉRANT QUE ces ressources devront contribuer au réseau, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur le*

ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M-14.1), la ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après la MINISTRE) a pour mission, en matière d'économie, de soutenir l'entrepreneuriat, le repreneuriat, la croissance des entreprises de toutes les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 4 de cette loi, la MINISTRE doit établir des objectifs et élaborer des politiques, des stratégies de développement et des programmes propres à assurer l'accomplissement de sa mission, et ce, en favorisant la synergie des acteurs concernés ;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du paragraphe 2° de l'article 7 de cette loi, la MINISTRE, dans l'exercice de ses responsabilités et en prenant charge de la coordination des acteurs concernés, peut conclure des ententes avec toute personne, association, société ou tout organisme ;

CONSIDÉRANT QUE la MINISTRE a été autorisée à octroyer à chacune de MRC, une subvention d'un montant maximal de 215 000,00$ pour l'exercice financier 2025-2026, pour le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs et à signer une convention de subvention à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), une MRC peut notamment prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi, une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les conditions et modalités de versement de la subvention prévue à la présente convention ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par monsieur Eugène Jolicoeur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet, monsieur Mathieu Traversy, à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de subvention Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises.

ADOPTÉE

15 428-09-25 <u>Préavis de l'entreprise Phoenix afin de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Phoenix</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 735-01-24, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Phoenix Innovation Technologie Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 861-04-24, le conseil a autorisé la signature d'un addenda à la convention Phoenix Innovation Technologie Inc. ;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 29 juillet 2025 informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Phoenix Innovation Technologie Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'une ou l'autre des parties peut mettre fin à la convention d'incubation sur avis écrit de trente (30) jours ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 29 juillet 2025 de l'entreprise Phoenix Innovation Technologie Inc. informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à sa convention d'incubation.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte que la convention d'incubation intervenue avec l'entreprise Phoenix Innovation Technologie Inc. prenne fin à compter du 29 août 2025.

ADOPTÉE

15 429-09-25 Autorisation de signature - Protocole d'entente MRC Les Moulins / Viagym pour l'année 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 la MRC Les Moulins finance les coûts du bail du local permanent occupé par le Club de gymnastique Viagym Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym s'est terminé le 11 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite autoriser la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2025-2026 ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente MRC Les Moulins / Viagym 2025-2026 prévoyant notamment, le financement du bail correspondant pour dix-sept (17) mois, soit du 12 septembre 2025 au 31 décembre 2026, au montant mensuel de 19 803,18$, excluant les taxes, donc de 22 768,72$, incluant les taxes, pour un total de 387 068,24$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-54 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour le financement du bail au montant de 387 068,24$, incluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2629-972 « *Club Viagym* ».

ADOPTÉE

15 430-09-25 Démission d'un membre du comité d'investissement commun (CIC)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 653-06-20, madame Martine Sgariglia a été nommée membre du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 18 septembre 2025 informant la MRC Les Moulins de sa démission au sein du comité susmentionné à partir du 18 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont apprécié l'implication de madame Martine Sgariglia au sein du comité d'investissement commun (CIC) ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par monsieur Eugène Jolicoeur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la démission de madame Martine Sgariglia au sein du comité d'investissement commun (CIC) à partir du 18 septembre 2025.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins remercient madame Martine Sgariglia pour son implication et sa contribution au sein du comité d'investissement commun (CIC).

ADOPTÉE

15 431-09-25 Adoption du Plan en immigration 2025-2028 dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC)

CONSIDÉRANT QU'en vue de conclure l'Entente 2025-2028 relative au Programme d'appui aux collectivités (PAC) entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), la MRC Les Moulins doit produire un Plan d'action ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Plan d'action 2025-2028 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) dans le cadre de l'Entente 2025-2028 entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins et joint à la présente résolution, soit approuvé et adopté.

ADOPTÉE

15 432-09-25 Autorisation de signature – Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme Accueil multiethnique et intégration des nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs (AMINATE) dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15 275-05-25, autorisant le conseil de la MRC Les Moulins à déposer une demande de soutien financier auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 431-09-25, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2025-2028 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE pour la réalisation de projets et d'activités dans le cadre du Plan d'action 2025-2028 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins, par lequel la MRC Les Moulins s'engage à verser, sous réserve de l'accomplissement des obligations convenues dans ce protocole, une subvention maximale de 192 380,80$ répartie sur 3 ans.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser à AMINATE**,** sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées en vertu du protocole d'entente, les montants y prévus selon les modalités de l'article 2.2.3 pour chaque année.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-55 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant maximal de 63 293,60$, pour l'année 2025-2026, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un certificat de disponibilité de crédit au montant de 65 793,60$, soit émis pour l'année 2026-2027, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un certificat de disponibilité de crédit au montant de 63 293,60$, soit émis pour l'année 2027-2028, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 433-09-25 <u>Autorisation de signature – Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15 275-05-25, autorisant le conseil de la MRC Les Moulins à déposer une demande de soutien financier auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 431-09-25, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2025-2028 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et

l'organisme SODAM pour la réalisation de projets et d'activités dans le cadre du Plan d'action 2025-2028 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme SODAM dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins, par lequel la MRC Les Moulins s'engage à verser, sous réserve de l'accomplissement des obligations convenues dans ce protocole, une subvention maximale de 159 877,74$ répartie sur 3 ans.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser à SODAM**,** sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées en vertu du protocole d'entente, les montants y prévus selon les modalités de l'article 2.2.3 pour chaque année.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-56 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant maximal de 44 449,06$ pour l'année 2025-2026, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un certificat de disponibilité de crédit au montant de 55 959,68$ soit émis pour l'année 2026-2027, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un certificat de disponibilité de crédit au montant de 59 468,46$ soit émis pour l'année 2027-2028, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 434-09-25 <u>Autorisation de signature – Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme La Nouvelle Société dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15 275-05-25, autorisant le conseil de la MRC Les Moulins à déposer une demande de soutien financier auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 431-09-25, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2025-2028 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et l'organisme La Nouvelle Société pour la réalisation de projets et d'activités dans le cadre du Plan d'action 2025-2028 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme La Nouvelle Société dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins, par lequel la MRC Les Moulins s'engage à verser, sous réserve de l'accomplissement des obligations convenues dans ce protocole, une subvention maximale de 22 920,00$ répartie sur 3 ans.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser à La Nouvelle Société**,** sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées en vertu du protocole d'entente, les montants prévus selon les modalités de l'article 2.2.3 pour chaque année.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-57 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant maximal de 7 640,00$ pour l'année 2025-2026, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un certificat de disponibilité de crédit au montant de 7 640,00$ soit émis pour l'année 2026-2027, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un certificat de disponibilité de crédit au montant de 7 640,00$ soit émis pour l'année 2027-2028, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 435-09-25 <u>Autorisation de signature – Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme Communauté noire en région (CNR) dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15 275-05-25, autorisant le conseil de la MRC Les Moulins à déposer une demande de soutien financier auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 431-09-25, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le Plan d'action 2025-2028 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir entre la MRC Les Moulins et l'organisme Communauté noire en région (CNR) pour la réalisation de projets et d'activités dans le cadre du Plan d'action 2025-2028 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Protocole d'entente 2025-2028 entre la MRC Les Moulins et l'organisme Communauté noire en région (CNR) dans le cadre de la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles du Programme d'appui aux collectivités (PAC) de la MRC Les Moulins, par lequel la MRC Les Moulins s'engage à verser, sous réserve de l'accomplissement des obligations convenues dans ce protocole, une subvention maximale de 32 000,00$ répartie sur 3 ans.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'engage à verser à Communauté noire en région (CNR)**,** sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées en vertu du protocole d'entente, les montants y prévus selon les modalités de l'article 2.2.3 pour chaque année.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-58 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant maximal de 10 000,00$ pour l'année 2025-2026, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un certificat de disponibilité de crédit au montant de 12 000,00$ soit émis pour l'année 2026-2027, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'un certificat de disponibilité de crédit au montant de 10 000,00$ soit émis pour l'année 2027-2028, poste budgétaire 2622-983 « *Entente MIFI* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 436-09-25 <u>Participation au programme « Accueillir en français » de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) – Dépôt d'un projet</u>

CONSIDÉRANT QUE le programme Accueillir en français de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vise à soutenir des initiatives locales de promotion et de valorisation de la langue française auprès des personnes issues de l'immigration, dans une perspective d'intégration linguistique, sociale et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite contribuer à l'établissement durable des personnes immigrantes sur son territoire dans un contexte de vieillissement démographique et de rareté de la main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire déposer un projet conforme aux critères du programme ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à favoriser l'usage du français comme langue commune dans la vie communautaire, tout en s'inscrivant dans les orientations régionales en immigration ;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet un soutien financier jusqu'à concurrence de 25 000$ pour la réalisation du projet, sous réserve du respect des conditions établies par la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être accompagnée d'une résolution du conseil confirmant le dépôt du projet ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du programme Accueillir en français de la FQM.

QUE la MRC Les Moulins confirme son engagement à réaliser ce projet selon les modalités du programme et à respecter les conditions de reddition de comptes prévues.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise madame Assia El-Mansali, conseillère en immigration, à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins et tous documents pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) et qu'elle soit jointe à la demande officielle.

ADOPTÉE

15 437-09-25 <u>Approbation du Guide du demandeur du Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM) pour 2025-2026 incluant les critères de sélection, adoption de la Grille du jury, approbation des éléments du Rapport de reddition de comptes FDT-TM, autorisation du lancement de l'appel de projets touristiques FDT-TM 2025-2026 et confirmation de l'enveloppe budgétaire totale relativement aux aides financières versées en 2026</u>

CONSIDÉRANT QUE le développement touristique constitue un levier important de croissance économique, de mise en valeur du territoire et d'attractivité régionale ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs acteurs locaux et régionaux ont manifesté un intérêt pour le soutien de projets à vocation touristique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite favoriser l'émergence et la réalisation de projets structurants pour le développement de l'offre touristique ;

CONSIDÉRANT le Guide du demandeur FDT-TM, incluant les critères de sélection et le formulaire de demande pour l'appel de projets touristiques 2025-2026, la Grille du jury et le Rapport de reddition de comptes FDT-TM, lesquels sont joints en annexe à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le lancement de l'appel de projets touristiques 2025-2026 ainsi que l'enveloppe budgétaire totale relativement aux aides financières versées en 2026 ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Guide du demandeur FDT-TM incluant les critères de sélection et le formulaire de demande pour l'appel de projets touristiques pour 2025-2026, joint en annexe à la présente résolution, soit et est approuvé.

QUE la Grille du jury, jointe en annexe à la présente résolution, soit et est adoptée.

QUE les éléments du Rapport de reddition de comptes FDT-TM, joints en annexe à la présente résolution, soient et sont approuvés.

QUE le lancement de l'appel de projets touristiques 2025-2026 soit et est autorisé.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de porter l'aide versée dans le cadre du FDT-TM à une enveloppe totale annuelle de 60 000,00$, pour 2025-2026.

ADOPTÉE

15 438-09-25 Nomination du comité d'analyse (jury) des projets déposés dans le cadre de l'appel de projets touristiques (FDT-TM) 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 437-09-25, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le Guide du demandeur FDT-TM pour l'appel de projets touristiques 2025-2026 incluant les critères de sélection, a adopté la Grille du jury, a approuvé les éléments du Rapport de reddition de comptes FDT-TM et a autorisé le lancement de l'appel de projets touristiques (FDT-TM) 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du comité d'analyse des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse aura la charge d'analyser et de recommander l'attribution des subventions ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE mesdames Elaine Desjardins de Tourisme Lanaudière et Lynda Fleury de Loisir et Sport Lanaudière et monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique, projets structurants et services aux entreprises de la MRC Les Moulins soient et sont nommés au comité d'analyse des projets déposés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2025-2026.

ADOPTÉE

15 439-09-25 Nomination au Comité régional en tourisme gourmand du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) a constitué un comité en vue d'établir un cadre concerté afin de planifier et développer l'agrotourisme et le tourisme gourmand ;

CONSIDÉRANT QUE madame Corinne Gendron, directrice du développement touristique et immigration à la MRC Les Moulins, a été invitée à participer à ce comité et possède l'expertise requise pour y siéger ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme, à compter du 23 septembre 2025, madame Corinne Gendron, directrice du développement touristique et immigration, comme représentante officielle de la MRC Les Moulins au comité régional en tourisme gourmand du CDBL.

ADOPTÉE

15 440-09-25 Autorisation de signature – Ententes relatives à l'Implantation d'une (1) borne d'information touristique numérique intelligente à Mascouche ***(abrogée par la résolution numéro 15 493-11-25)***

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière entre la MRC Les Moulins et la ministre du Tourisme relativement à la mise en œuvre d'un projet de rehaussement de l'accueil a déjà été signée, conformément à la résolution numéro 15 261-04-25 ;

CONSIDÉRANT QU'en prévision de l'installation de la borne d'information touristique de Mascouche, Tourisme Lanaudière a fait parvenir 3 ententes à la MRC Les Moulins, soit :

1. Entente tripartite (Tourisme Lanaudière / HumanityTech / MRC Les Moulins) :
   - Établit le cadre global du projet et définit les rôles de chacune des parties.
   - Sert de document chapeau auquel se rattachent les deux autres ententes.

2. Entente de partenariat (HumanityTech / MRC Les Moulins) :
   - Encadre la livraison, l'installation, la mise en service, la formation et la maintenance de la borne.
   - Basée sur la soumission officielle de HumanityTech.

3. Entente opérationnelle (Tourisme Lanaudière / MRC Les Moulins) :
   - Précise les engagements de Tourisme Lanaudière et de la MRC Les Moulins pour la mise à jour, le suivi et la promotion de la borne.
   - Connexe à l'entente.

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les ententes relatives à l'Implantation d'une (1) borne d'information touristique numérique intelligente à Mascouche, soit l'Entente tripartite (Tourisme Lanaudière / HumanityTech / MRC Les Moulins), l'Entente de partenariat (HumanityTech / MRC Les Moulins) laquelle génère une contribution de 5 000,00$ de la part de la MRC Les Moulins et l'Entente opérationnelle (Tourisme Lanaudière / MRC Les Moulins).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-59 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 5 000,00$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-726 « *Équipements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 441-09-25 <u>Mandat – Étude de planification d'un réseau vélo structurant intra et extraterritorial</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 945-06-24, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité vélo de la MRC Les Moulins et défini les mandats qui lui sont confiés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a également défini le mandat du comité de tourisme durable, culture et patrimoine (CTCP), lequel inclut des responsabilités spécifiques relevant du comité vélo ;

CONSIDÉRANT QUE le comité vélo a recommandé la réalisation d'une étude de

planification d'un réseau vélo structurant intra et extraterritorial ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Movia, datée de septembre 2025, au montant de 40 158,00$, excluant les taxes, pour l'étude susmentionnée ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins la MRC Les Moulins mandate la firme Movia, pour la réalisation d'une étude de planification d'un réseau vélo structurant intra et extraterritorial, pour un montant de 40 158,00$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services de la firme Movia, datée de septembre 2025.

QUE le préfet et/ou le directeur général de la MRC Les Moulins soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, si requis.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise directeur général et greffier-trésorier à payer la firme susmentionnée sur réception de la facture au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation de l'étude.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2025-60 émis par le directeur général et greffier-trésorier montant de 40 158,00$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 442-09-25 <u>Jeux du Québec 2029 – Demande d'appui de la Ville de Terrebonne</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne déposera sa candidature pour l'obtention de la 63e Finale des Jeux du Québec à l'été 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un tel événement constitue une occasion unique de mobilisation, de rayonnement et de retombées positives pour l'ensemble de la région des Moulins, tant au niveau sportif que social, économique et touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne dispose déjà d'infrastructures sportives de qualité et de projets de développement qui sauront répondre aux exigences du Comité organisateur des Jeux du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite appuyer activement la démarche de la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise :

- D'appuyer sans réserve la candidature de la Ville de Terrebonne pour la tenue de la 63e Finale des Jeux du Québec à l'été 2029;
- De confirmer la participation financière de la MRC Les Moulins, par une contribution de 250 000$, au bénéfice du futur comité organisateur, conditionnellement à la sélection de la Ville de Terrebonne comme municipalité hôte de la 63e Finale des Jeux du Québec.

QUE la présente résolution aux instances concernées, dont SPORTSQUÉBEC et la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

15 443-09-25 Demande de prolongation – Convention d'aide financière en lien avec la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* (PNAAT) 2023-2027

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a signé, le 28 novembre 2024, une convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de la mesure 1.4 – Volet 1 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) 2023-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE cette convention vise la mise à jour du schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC, en fonction des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est située sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et qu'elle est impactée par la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision PMADR a une incidence directe sur la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC, rendant nécessaire un ajustement du calendrier de mise en œuvre de la révision du SAD ;

CONSIDÉRANT QUE sans prolongation de la convention, la MRC pourrait ne pas disposer du temps requis pour assurer une révision de son SAD cohérente avec les nouvelles OGAT et le PMADR ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH permet la prolongation de la convention pour les MRC situées sur le territoire de la CMM ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins adresse au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande officielle de prolongation d'un an de la convention d'aide financière dans le cadre de la PNAAT 2023-2027, mesure 1.4 – Volet 1.

QUE cette prolongation vise à permettre l'arrimage des travaux de la MRC avec ceux effectués par la CMM afin d'assurer une cohérence métropolitaine dans l'adaptation du schéma d'aménagement et de développement, ainsi qu'afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

15 444-09-25 Autorisation de signature – Entente intermunicipale de fourniture de services professionnels concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (PADF) pour 2024-2027

CONSIDÉRANT QUE le MRNF a élaboré le *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) en vertu du paragraphe 3° de l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* (LMRNF), qui a comme objectif d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement durable du territoire forestier des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le PADF, dont les normes ont été approuvées par le Conseil du trésor en date du 28 mai 2024, prévoit la délégation de la gestion d'une partie de ce programme aux MRC, conformément au second alinéa de l'article 17.22 de la LMRNF ;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF délègue une partie de la gestion du PADF aux MRC parties à l'entente intermunicipale de services à intervenir, notamment pour renforcer les rôles de développement économique et régional qu'elles exercent et s'assurer que les décisions prises en région répondent davantage aux préoccupations et aux besoins exprimés par la population ;

CONSIDÉRANT QUE le PADF fait l'objet d'une Entente de délégation signée par l'ensemble des MRC parties à l'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des activités prévues au PADF est rattachée à l'octroi d'une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie a confirmé son intérêt à assurer la gestion du PADF par le biais de la résolution CM-10-437-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC parties à l'entente intermunicipales de services à intervenir, autres que Matawinie, ont confirmé leur accord à désigner la MRC de Matawinie pour assurer la gestion du PADF ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de fixer les modalités administratives d'une entente intermunicipale de services (ci-après « Entente ») aux fins ci-haut mentionnées ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente intermunicipale de fourniture de services professionnels concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (PADF) pour 2024-2027.

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Matawinie.

ADOPTÉE

15 445-09-25 <u>Autorisation de signature - Entente de confidentialité – Projet en énergie renouvelable</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie coordonne la phase 1 du projet de stratégie régionale en énergie renouvelable pour la région de Lanaudière, dans le cadre d'une convention d'aide financière conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (réf. 2024-004905) ;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche inclut une phase d'analyse des potentiels énergétiques, nécessitant des échanges d'informations confidentielles avec des partenaires externes;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente de confidentialité bilatérale a été préparée avec Kruger Énergie s.e.c., afin d'encadrer le partage d'informations confidentielles dans le cadre

de cette collaboration exploratoire;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été validée juridiquement par une firme indépendante et qu'elle est essentielle au respect des exigences du FRR en matière de partenariats stratégiques;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC de Les Moulins, l'entente de confidentialité bilatérale avec Kruger Énergie s.e.c.

ADOPTÉE

15 446-09-25 Examen et approbation du Règlement numéro 1001-373 de la Ville de Terrebonne modifiant le Règlement de zonage numéro 1001 afin d'introduire de nouvelles dispositions normatives relatives aux services de traiteur à domicile

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-373 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001 afin d'introduire de nouvelles dispositions normatives relatives aux services de traiteur à domicile;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-373 de la Ville de Terrebonne modifiant le Règlement de zonage numéro 1001 afin d'introduire de nouvelles dispositions normatives relatives aux services de traiteur à domicile.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

15 447-09-25 Adoption du règlement de remplacement 97-33R-22R modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 222-03-25, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté le règlement numéro 97-33R-22 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages ;

CONSIDÉRANT l'avis motivé du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'effet que les modifications proposées au schéma par le

règlement numéro 97-33R-22 ne respectent pas les orientations gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut adopter un règlement de remplacement qui respecte ces orientations ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 352-06-25, un avis de motion a été donné en vue de l'adoption du règlement de remplacement numéro 97-33R-22R modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le règlement de remplacement numéro 97-33R-22R modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée : « planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages ».

Une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant le début de la présente séance.

ADOPTÉE

15 448-09-25 <u>Adoption du règlement numéro 155 abrogeant les règlements numéros 85 et 85-1 ainsi que la résolution numéro 6081-02-07 et constituant un comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins</u>

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 384-08-25, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé et présenté en vue de l'adoption du règlement numéro 155 abrogeant les règlements numéros 85 et 85-1 ainsi que la résolution numéro 6081-02-07 et constituant un comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MC Les Moulins adopte le règlement numéro 155 abrogeant les règlements numéros 85 et 85-1 ainsi que la résolution numéro 6081-02-07 et constituant un comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande aux comités consultatifs agricole (CCA) d'adopter des règles de régie interne, conformément à l'article 6 du règlement numéro 155 de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

15 449-09-25 <u>Autorisation de signature - Entente de règlement mettant fin au litige du dossier numéro</u>

SAI-M-328378-2311 du Tribunal administratif (039170-0015)

CONSIDÉRANT le dossier judiciaire au Tribunal administratif numéro SAI-M-328378-2311 impliquant la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'un règlement à l'amiable dans ledit dossier judiciarisé afin de régler le litige et d'y mettre fin ;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu d'autoriser la signature d'une entente de règlement mettant fin au litige à l'égard du dossier susmentionné ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de règlement mettant fin au litige du dossier numéro SAI-M-328378-2311 du Tribunal administratif, ainsi que tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment une Transaction - Quittance à intervenir, le cas échéant.

ADOPTÉE

15 450-09-25 Autorisation de signature - Entente de règlement mettant fin au litige du dossier numéro SAI-M-330708-2402 du Tribunal administratif (039170-0017)

CONSIDÉRANT le dossier judiciaire au Tribunal administratif numéro SAI-M-330708-2402 impliquant la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'un règlement à l'amiable dans ledit dossier judiciarisé afin de régler le litige et d'y mettre fin ;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu d'autoriser la signature d'une entente de règlement mettant fin au litige à l'égard du dossier susmentionné ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de règlement mettant fin au litige du dossier numéro SAI-M-330708-2402 du Tribunal administratif, ainsi que tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution, notamment une Transaction - Quittance à intervenir, le cas échéant.

ADOPTÉE

15 451-09-25 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme touristique accéléré de Destination Canada - Projet d'étude de planification d'un réseau vélo structurant intra et extraterritorial

CONSIDÉRANT le Programme touristique accéléré de Destination Canada dont la date limite pour soumettre une demande est le 1er octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme susmentionné couvre jusqu'à 50% des dépenses des projets acceptés jusqu'à concurrence de 25 000,00$;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC Les Moulins de se prévaloir de l'aide

financière susmentionnée, si la demande de subvention est acceptée, pour couvrir 50% de la dépense du mandat à l'externe pour la réalisation d'une étude de planification d'un réseau vélo structurant intra et extraterritorial ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme touristique accéléré de Destination Canada en soumettant le projet d'étude de planification d'un réseau vélo structurant intra et extraterritorial.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question.

15 452-09-25 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Eugène Jolicoeur, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

_____	_____
Mathieu Traversy, préfet	Martine Baribeau, avocate Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe